

2021, ANNÉE DE LA SOLIDARITÉ

Si vous recevez ce magazine, c'est que les animaux sont proches de votre cœur. En 2021, GAIA a pu assurer leur défense tout au long de l'année grâce à votre soutien et vos encouragements.

L'année 2021 fut une année étrange voire difficile pour certains. A l'heure de rédiger ce rapport, il en ressort pourtant du positif : en constante augmentation, le nombre de nos membres ne cesse de croître et vient de dépasser les 85.000 en 2021. Bravo à tous ceux qui nous rejoignent pour combattre la maltraitance animale ! Ce chiffre est d'autant plus impressionnant que le contexte sanitaire nous a empêché de rencontrer nos membres et sympathisants. Malgré cela, vous restez présent(e)s pour soutenir nos actions. Nous vous en remercions chaleureusement.

Détaillons quelque peu...

GAIA est, plus que jamais, dépendant de vos dons. Presque 89% des fonds proviennent de votre soutien. Pour garantir notre indépendance, nous ne faisons appel à aucun subsides.

Notons que 40% des fonds de GAIA sont issus de legs. GAIA remercie sincèrement toutes les personnes qui aident les animaux au-delà de leur vivant. Si cela vous inspire, vous trouverez ici les informations : www.gaia.be/fr/testament

Avec le Faux Gras, GAIA s'efforce d'impacter les habitudes de consommation d'un maximum de personnes en leur offrant des alternatives au gavage. Les ventes qui représentent, à ce jour, près d'un dixième des entrées de l'association, sont un succès encourageant.

Pourquoi récolter ces fonds ?

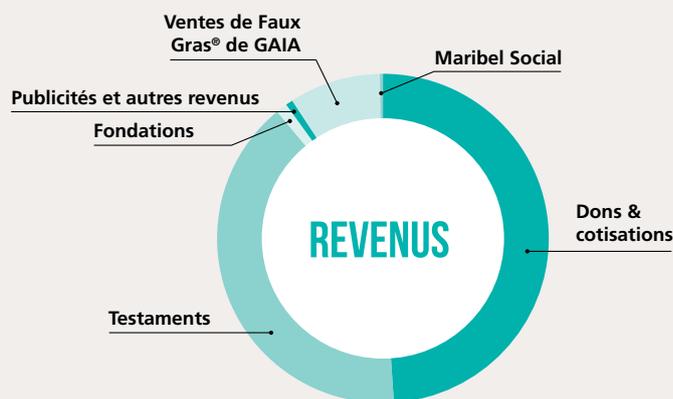
GAIA utilise la grande majorité de ces montants (81,2%) pour ses campagnes, sa sensibilisation et ses actions. Plus de 45% ont été utilisés l'année en cours, le reste (34,4%) pour préparer les campagnes de 2022. Seuls 8% servent en tant que frais de fonctionnement de l'association.

VOTRE SOUTIEN EN QUELQUES CHIFFRES...

REVENUS 2021

10 321 970,26 €

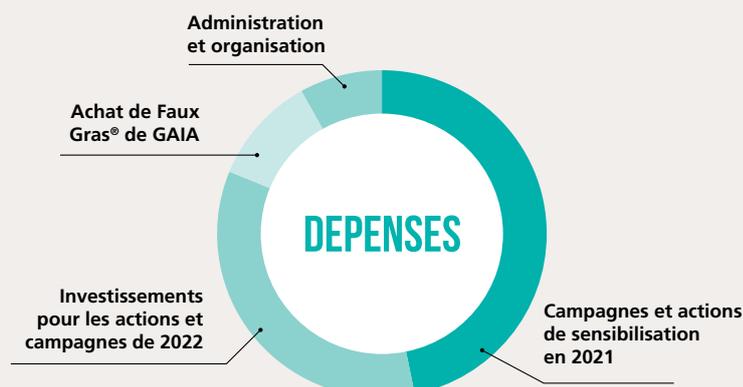
Dons & cotisations	48,9%
Testaments	40,0%
Événements	0,0%
Fondations	1,1%
Publicités et autres revenus	0,7%
Ventes de Faux Gras®	9,0%
Maribel Social	0,3%
Subsides	0,0%



DEPENSES 2021

7 582 938,47 €

Campagnes, actions de sensibilisation en 2021	46,8%
Investissement pour les actions et campagnes de 2022	34,4%
Achat de Faux Gras® de GAIA	10,7%
Administration et organisation	8,1%



DES RÉSULTATS CONCRETS

Le travail de GAIA est axé sur les résultats. Voici quelques exemples en 2021 :

En Belgique :

- **Janvier 2021** : interdiction des carrousels à poneys en Flandre. La Flandre rejoint la Wallonie et Bruxelles via une interdiction qui prendra effet dès 2023.
- **24 avril 2021** : GAIA lance le site www.testssuranimaux.be à l'occasion de la journée mondiale des animaux de laboratoire. GAIA milite pour une recherche sans animaux afin d'éviter à des milliers d'animaux de souffrir pour ce mal soi-disant nécessaire.
- **8 juillet** : le Gouvernement wallon approuve en première lecture un projet d'arrêté encadrant les conditions d'agrément des établissements pour animaux, leurs conditions de détention et leur commercialisation. GAIA obtient des améliorations de la part de Céline Tellier, Ministre du Bien-être animal. C'est une première étape vers la fin des usines à chiots.
- **Juillet 2021** : le ministre bruxellois du Bien-être animal, Bernard Clerfayt, entreprend les premières démarches pour la rédaction d'un « Code du bien-être animal ». Nous attendons impatiemment la version définitive de ce Code et sa mise en application effective.
- **30 septembre 2021** : suite à l'arrêt historique de la Cour de justice de l'UE fin 2020, la Cour constitutionnelle valide l'interdiction de l'abattage sans étourdissement en Wallonie et en Flandre. GAIA fut partie intervenante à chaque étape des procédures pour défendre le bien-être animal.
- **Better Chicken Commitment** : plusieurs acteurs de grande envergure y ont adhéré en 2021 : Colruyt, Okay, Delhaize, Lidl, Aldi et finalement Carrefour. Nous nous réjouissons de l'amélioration de la condition des poulets de chair grâce à cet accord entre GAIA et les chaînes de supermarchés.

À l'international :

- **10 juin 2021** : La Commission européenne s'engage formellement à proposer une législation qui supprime la mise en cage des animaux d'élevage. Sa mise en pratique améliorera la qualité de vie de 300 millions d'animaux en UE. Cette décision est une réponse à l'initiative citoyenne dans 18 pays qui a rapporté 1,4 million de signatures. GAIA est à l'origine des 90.000 signatures récoltées en Belgique.
- **30 juin 2021** : Eurogroup for Animals qui réunit plus de 70 associations de défense des animaux de l'UE et dont GAIA est membre, remet le prix Corporate4Animals 2020 à Imperial Meat Products qui récompense les efforts faits pour orienter les consommateurs vers une alimentation plus végétale.
- **15 septembre 2021** : le Parlement européen adopte une résolution demandant à la Commission européenne d'établir un plan d'action à l'échelle de l'UE en vue d'un objectif ambitieux : l'abandon du recours aux animaux dans

la recherche. Cette résolution fait suite à la demande de Eurogroup for Animals, Cruelty Free Europe, Humane Society International/Europe, la European Coalition to End Animal Experiments et PETA, représentant plus de 100 organisations à travers l'Europe, dont GAIA en Belgique.

Actions en justice :

- **Février 2021** : GAIA dépose une réclamation contre la demande de régularisation et extension de Happy Dogs, usine à chiots de la commune de Bernissart. En août 2021, ce permis est refusé par Céline Tellier, Ministre du bien-être animal, et Willy Borsus, Ministre de l'aménagement du territoire.
- **26 mars 2021** : début du procès de GAIA contre Happy Doggy, usine à chiots de Boechout. L'institution, récidiviste, continue à importer des jeunes chiots d'Europe de l'Est sans prise en considération de leur bien-être ou santé. Le ministère public réclame à leur encontre une interdiction à vie de détention d'animaux, la fermeture de l'élevage, la confiscation d'actifs illégaux pour un montant de 2,5 millions d'euros et une peine de 6 mois de prison.

Autres :

- **Janvier 2021** : GAIA, associé à Cruelty Free Europe, décerne le prix Geoffrey Deckers à EVA, organisation de protection des animaux en Bosnie-Herzégovine. EVA a contribué avec succès à mettre fin à l'utilisation d'animaux vivants dans le programme d'enseignement de la faculté de médecine vétérinaire de l'université de Sarajevo.
- **8 février 2021** : GAIA est cofondateur et devient membre du conseil d'administration de la World Federation for Animals. Cette fédération vise la prise en considération du bien-être animal auprès des organismes mondiaux (ONU, Banque Mondiale, ...)
- **9 mars 2021** : Fervent défenseur de la viande cultivée sans abattage d'animaux, GAIA lance une étude sur son impact sur l'environnement et le réchauffement climatique, corollaires au potentiel de millions de vies d'animaux épargnées chaque année.
- **Juin 2021** : GAIA crée un modèle de règlement de travail facilitant l'encadrement d'un chien dans un environnement professionnel. GAIA ouvre ainsi ses portes aux collègues à 4 pattes.
- **9 novembre 2021** : Gaia remporte le prix international « Best meat alternative », décerné par V-Label pour son Faux Gras®. Le Faux Gras® de GAIA est une alternative 100% végétale et respectueuse des canards et des oies qui évitent ainsi le gavage.